

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BESSANS**

Séance du 21 mars 2026 à 8h00

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mars, à huit heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, Maire.
Date de la convocation : 17 mars 2026.

<p><u>Nombre de membres</u></p> <p>En exercice : 11 Présent(s) : 11 Pouvoir(s) : 0 Votant(s) : 11</p> <p>Délibération comportant 3 pages</p>	<p><u>Présents</u> :</p> <p>Madame Emmeline VIALLET, Monsieur Marc VIÉNOT, Madame Karine ROUTIN, Monsieur Lucien GROSSET, Monsieur Thierry BERNARD, Madame Sandrine GUILLEMAIN, Monsieur Corentin CIMAZ, Madame Julie BAYLE, Monsieur Alexis PERSONNAZ, Madame Elodie ZANELLATO.</p> <p><u>Absent</u> :</p> <p>Néant</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> :</p> <p>Madame Elodie ZANELLATO</p>
--	--

Objet de la délibération : Répartition des délégations et responsabilités des élus.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin d'assurer la bonne administration de la Commune, il est nécessaire de répartir les délégations et responsabilités entre les élus.

Monsieur le Maire précise que le vote peut avoir lieu à bulletins secrets ou à mains levées.
Il demande si certains élus souhaitent voter à bulletins secrets. Aucun élu n'exprimant le souhait de voter à bulletins secrets, les votes auront lieu à mains levées.

Les personnes désignées dans le tableau sont classées dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, ou à défaut par ordre alphabétique.

ORGANISME / ASSOCIATION / THÉMATIQUE	DÉLÉGUÉS / RESPONSABLES
Appels d'offres et adjudications	<p>Jérémy TRACQ (Président)</p> <p><u>Titulaires</u> :</p> <p>Emmeline VIALLET Marc VIÉNOT Lucien GROSSET</p> <p><u>Suppléants</u> :</p> <p>Thierry BERNARD Corentin CIMAZ Alexis PERSONNAZ</p>
Bibliothèque "La Diablerie"	<p>Marc VIÉNOT Sandrine GUILLEMAIN</p>

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Emmeline VIALLET Sandrine GUILLEMAIN Julie BAYLE (Présidente) Alexis PERSONNAZ Irène CHABOUD Marie PÉPIN Agnès PERSONNAZ Françoise RENO
Centre "La Bessanaise"	Jérémy TRACQ Lucien GROSSET Sandrine GUILLEMAIN Corentin CIMAZ (Président) Alexis PERSONNAZ
Contrôle des listes électorales	Alexis PERSONNAZ
Correspondant défense	Alexis PERSONNAZ
Diablement Bessanais (jumelage Bessans-Bessan)	Jérémy TRACQ Thierry BERNARD Julie BAYLE Alexis PERSONNAZ
Marathon International de Bessans	Karine ROUTIN Thierry BERNARD Alexis PERSONNAZ (Président)
Syndicat "Électricité de Haute-Maurienne"	Emmeline VIALLET Marc VIÉNOT
SAS "Hydro Bessans"	Marc VIÉNOT (Président) Sandrine GUILLEMAIN Grégory PERSONNAZ Françoise RENO
Bessans – Bonneval-sur-Arc, Territoire d'alpinisme	Karine ROUTIN
Agriculture	Lucien GROSSET Elodie ZANELATO
Communication et nouvelles technologies	Jérémy TRACQ Marc VIÉNOT

Coupes affouagères – Office national des Forêts (ONF)	Karine ROUTIN Elodie ZANELATO Robert BISON
Domaine skiable	Thierry BERNARD Elodie ZANELATO
Environnement – cadre de vie	Karine ROUTIN Sandrine GUILLEMAIN
Finances	Marc VIÉNOT Alexis PERSONNAZ
Patrimoine	Karine ROUTIN Julie BAYLE
Sécurité	Thierry BERNARD (Président) Elodie ZANELATO
Travaux	Thierry BERNARD Alexis PERSONNAZ
Urbanisme – Foncier – Logement	Emmeline VIALLET Corentin CIMAZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **VALIDE** la répartition des délégations et responsabilités des élus.
- ◆ **MANDATE** Monsieur le Maire pour réaliser toutes les formalités afférentes à ces délégations et responsabilités.

VOTE : Pour 11.

Fait et délibéré à Bessans, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jérémy TRACQ



REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Mairie de Bessans - 24, Place de la Mairie - 73480 BESSANS

☎04 79 05 96 05 - secretariat@mairie-bessans.fr

www.mairie-bessans.fr